27 NOV. 2000
RCS 975 721 739
JOB 6
STB 173

OLYMPIC-GARAGE
Société anonyme au capital de 4.950.000 francs
Siège social : Route de Vichy CHARMEIL 03110 ESCUROLLES
RCS CUSSET B 975 721 739

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2000

L'an deux mille, et le 10 novembre, à 18 heures 30, le conseil d'administration s'est réuni, au siège de la société, sur convocation de son Président.

Sont présents :

Monsieur José VIEGAS, représentant permanent de la société CICAFI
Monsieur Alain DUYRAT, représentant permanent de la société CICAPART

Sont absents et excusés :

Monsieur Claude DUMAS-PILHOU, représentant permanent de la société SIMMOPAR
Monsieur Bernard BEAUGER, Président

Assiste également à la réunion :

Monsieur Jean-Marc FOUQUET

En l'absence de Monsieur Bernard BEAUGER, démissionnaire, le Conseil d'Administration est présidée par Monsieur José VIEGAS.

Il constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

JMF

DEMISSION DU PRESIDENT

Monsieur Bernard BEAUGER, par lettre en date du 2 novembre 2000, a informé le Conseil de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur.

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte de la démission de Monsieur Bernard BEAUGER.

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide de coopter en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Bernard BEAUGER:

Monsieur Jean-Marc FOUQUET
demeurant 42 rue de la Grave 63830 DURTOL

pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2003.

Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer à effet de ce jour, Monsieur Jean-Marc FOUQUET en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Jean-Marc FOUQUET déclare accepter ces fonctions et précise qu'il régularisera sa situation afin de ne pas tomber sous le coup des dispositions légales réglementant les incompatibilités ou la limitation du nombre des mandats d'Administrateur ou de Président.

POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Conseil délègue à Monsieur Jean-Marc FOUQUET tous pouvoirs dont il est lui même investi par la législation en vigueur, à l'exception de donner des cautions, avals ou garanties au nom de la société.

Les cautions, avals ou garanties ne pourront être donnés que sur autorisation préalable du Conseil.

Le Conseil décide également que le Président ne pourra ni contracter d'emprunts, ni vendre, ni acheter d'immeubles ou de fonds de commerce sans son autorisation préalable.

Monsieur Jean-Marc FOUQUET accepte les pouvoirs qui lui sont ainsi conférés.

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre Administrateur.

Le Président de séance
José VIEGAS

Un Administrateur
Alain DUYRAT

Le nouveau Président
Jean-Marc FOUQUET

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

-